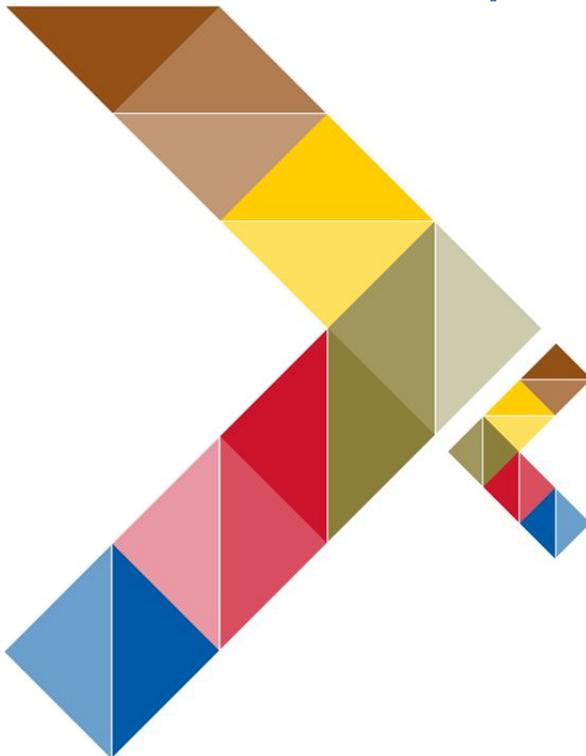


Emploi et Développement social Canada

Aperçu des programmes et
nouvelles pratiques
exemplaires visant la
prévention de la violence et
l'accroissement de la
sécurité des filles et des
femmes autochtones

Enquête nationale sur les femmes et les
autochtones disparues et assassinées



Division de la mobilisation et coordination autochtone
Direction des affaires autochtones, Direction générale des compétences
et de l'emploi, Emploi et Développement social Canada
10/12/2018

Table des matières

| | |
|---|----|
| Mandat d'Emploi et Développement social Canada | 2 |
| Obstacles et défis systémiques..... | 4 |
| Nouvelles pratiques exemplaires..... | 5 |
| 1. Activités d'élaboration conjointe et de mobilisation | 6 |
| 2. Soutien à l'innovation et accroissement de la flexibilité..... | 9 |
| 3. Amélioration de l'accès et instauration de la confiance..... | 10 |
| 4. Indicateurs de réussite culturellement significatifs | 12 |
| Appui aux familles touchées..... | 13 |
| Subvention fédérale de soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus (de 2013 à ce jour) | 13 |
| ANNEXE A..... | 14 |
| Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus | 14 |

Mandat d'Emploi et Développement social Canada

Le [mandat d'Emploi et Développement social Canada](#) (EDSC) consiste à bâtir un Canada plus fort et plus inclusif, à aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et à améliorer leur qualité de vie¹.

Le mandat de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées consiste à faire enquête et rapport sur les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques sous-jacentes qui contribuent à perpétuer la violence et les vulnérabilités particulières des femmes et des filles autochtones du Canada, ainsi que les politiques et pratiques institutionnelles mises en place pour répondre à la violence, y compris l'examen des pratiques éprouvées de réduction de la violence et de renforcement de la sécurité².

Même si EDSC n'a pas le mandat spécifique de lutter contre la violence sexiste, plusieurs de ses programmes cherchent à atténuer les facteurs socioéconomiques pouvant accroître la vulnérabilité des personnes 2ELGBTQQIA de même que des filles et des femmes autochtones à ce genre de violence. Le Ministère offre tout un éventail de programmes et services visant à améliorer le bien-être socioéconomique des Canadiens tout au long de leur vie. En voici des exemples :

- EDSC aide les chômeurs à décrocher un emploi, les étudiants à payer leurs études postsecondaires et soutient les familles, les parents et les enfants;
- Le Programme du travail d'EDSC vise à promouvoir des conditions de travail sûres, saines, équitables et inclusives et des relations de travail fondées sur la coopération au niveau fédéral;
- Service Canada est chargé de la prestation efficace des services d'EDSC et d'aider les personnes admissibles à recourir aux programmes et services du gouvernement du Canada.

Pour remplir son mandat, EDSC est chargé des activités suivantes :

- Élaborer des politiques permettant aux Canadiens d'utiliser leurs talents, leurs compétences et les ressources pour suivre des programmes d'apprentissage, travailler et contribuer à leurs communautés;
- Offrir des programmes permettant d'aider les Canadiens à franchir les étapes décisives de leur vie : passage de l'école au travail, d'un emploi à l'autre, du chômage à l'emploi, du marché du travail à la retraite;
- Offrir du soutien du revenu aux aînés, aux familles ayant des enfants et aux prestataires d'assurance-emploi;
- Favoriser une croissance économique inclusive par l'offre de programmes et services ciblés aux Canadiens ayant des besoins particuliers, notamment les Autochtones, les personnes handicapées, les sans-abri et les nouveaux immigrants;
- Encadrer les relations du travail, la santé et la sécurité au travail, l'application des normes du travail, l'équité en matière d'emploi et l'indemnisation des accidents du travail au niveau fédéral;
- Offrir des programmes et services au nom d'autres ministères et organismes, notamment la prestation de services de passeport au nom d'Immigration, Réfugiés et

¹ Mandat d'Emploi et Développement social Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2018/mandat-role.html>

² Aux termes du mandat de la Commission d'enquête, la violence englobe « les agressions sexuelles, la violence faite aux enfants, la violence familiale, l'intimidation, le harcèlement, le suicide et les actes autodestructeurs ». <http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/mandate/>

Citoyenneté Canada et des services aux anciens combattants au nom d'Anciens Combattants Canada.

EDSC offre du financement ciblé aux collectivités autochtones pour accroître la participation au marché du travail, et ce depuis de nombreuses années. Aux termes des programmes, on accorde souvent du financement prioritaire aux projets qui profiteront aux enfants et aux femmes autochtones. Tel qu'expliqué plus en détail ci-après, au cours des deux dernières années, le Ministère a changé la façon de concevoir et d'exécuter certains de ses programmes et politiques pour :

- renforcer les analyses comparatives entre les sexes des incidences sur les collectivités autochtones, surtout les femmes, les enfants et les jeunes;
- augmenter le nombre des programmes moyennant des composantes autochtones distinctes;
- mieux reconnaître les besoins particuliers des Premières Nations, des Inuits et des Métis en instaurant des volets distincts au sein de programmes;
- pouvoir mobiliser les Premières Nations, les Inuits et les Métis ou faire l'élaboration conjointe de programmes afin de mieux répondre à leurs besoins dans le respect de leurs cultures;
- trouver des occasions de renforcer les capacités des collectivités autochtones par le transfert de la prestation de programmes.

EDSC verse plus 120 milliards de dollars en prestations directement à des particuliers et organismes moyennant les programmes et services du gouvernement du Canada. L'offre de prestations directes aux Canadiens se fait dans le cadre du filet de sécurité sociale du Canada, lesquelles interviennent pour 95 % des dépenses du Ministère. Également, EDSC accorde 1,8 milliard de dollars en financement à d'autres paliers de gouvernement, des éducateurs et des organismes des secteurs bénévole et privé. Cette mesure comprend l'offre de financement direct aux organismes autochtones, notamment les prestataires de services de formation pour les compétences et l'emploi autochtones et les fournisseurs de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Obstacles et défis systémiques

Le passé colonial du Canada a eu des incidences négatives directes sur les modes et niveaux de vie des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les politiques et mesures liées au passé colonial du pays ont perpétué les cycles de pauvreté et de marginalisation dans les collectivités autochtones au fil des générations. En même temps, les histoires et les réalités contemporaines propres aux Autochtones posent des défis supplémentaires à l'accès aux programmes et services gouvernementaux, au-delà de ceux d'autres populations marginalisées du Canada.

Le Ministère appuie l'offre de programmes et services visant à améliorer le bien-être socioéconomique des Canadiens. Toutefois, comme de nombreux autres ministères, EDSC fait face à plusieurs obstacles et défis influant sur sa capacité à répondre efficacement aux besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En voici des exemples :

- compte tenu de l'héritage historique du colonialisme, certains Autochtones se méfient du gouvernement;
- la complexité des formalités administratives et du processus de demande pourrait accidentellement favoriser les clients ayant de solides compétences en lecture et en calcul et un accès accru à la technologie et dissuader d'autres personnes admissibles;
- les services en personne ne sont pas offerts dans toutes les régions;
- la variabilité entre les cultures et les situations des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis exige l'offre de programmes souples et le recours à des indicateurs de réussite culturellement significatifs.

Ces obstacles et défis sont souvent plus marqués du côté des femmes et des membres de la communauté 2ELGBTQQIA.

Comme il a été question précédemment, la pauvreté est liée à la violence sexiste et les femmes autochtones du Canada sont plus nombreuses à être victimes des deux comparativement aux femmes non autochtones³. Même si les femmes autochtones ne comptent que pour 4 % de la population féminine canadienne, elles sont près de trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones à se déclarer victimes d'un crime violent, et 12 fois plus à risque d'être assassinées ou d'être portées disparues comparativement aux autres Canadiennes⁴. Par rapport aux femmes non autochtones, les femmes des Premières Nations, les Inuites et les Métisses ont des niveaux de scolarité inférieurs, des résultats moyens inférieurs dans les tests de littératie et de numératie, sont moins susceptibles de participer à la population active et gagnent un revenu médian inférieur⁵.

L'amélioration générale des conditions socioéconomiques des femmes autochtones peut aider à renforcer leur sécurité. Les femmes à faible revenu, par exemple, pourraient avoir de la difficulté à :

- trouver des logements sûrs et abordables;

³ Gouvernement du Canada (2014). Défaire les liens entre la pauvreté et la violence faite aux femmes : Un guide de ressources – La réalité de la pauvreté et de la violence. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/ressources-prevention/femmes/violence-faite-femmes-guide-ressources/realite-pauvrete-violence.html>

⁴ Amnesty internationale. Violence Against Indigenous Women and Girls in Canada (2014). https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/iwfa_submission_amnesty_international_february_2014_-_final.pdf (en anglais seulement); Statistique Canada. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites (2016). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-503-x/2015001/article/14313-fra.pdf?st=iGvYonXE>; Infographic. Taken. <http://www.taketheseries.com/infographic/> (en anglais seulement)

⁵ Statistique Canada. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites (2016). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-503-x/2015001/article/14313-fra.pdf?st=iGvYonXE>

- recourir à des services juridiques;
- accéder à des services de transport sécuritaire et fiable;
- bénéficier des prestations familiales et d'autres services auxquels elles ont droit.

Les femmes victimes de violence peuvent souffrir d'anxiété et de dépression, ce qui complique leur situation par rapport à celle d'autres femmes lorsqu'il s'agit de trouver un emploi et de terminer les programmes de formation professionnelle. Les femmes autochtones pourraient devoir relever d'autres défis lorsqu'il s'agit de fuir la violence et la pauvreté liées au racisme, le traumatisme intergénérationnel et les pressions émotionnelles relatives à l'abandon de leur collectivité, surtout si elles ont des enfants⁶.

Pour mieux comprendre les obstacles auxquels font face les clients autochtones, EDSC a mobilisé des partenaires autochtones en 2016-2017 pour connaître les points forts et les faiblesses de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA). Dans le rapport sommaire thématique qui a découlé de cette démarche, intitulé *Mobilisation sur l'avenir des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones*, on trouve plusieurs des questions qui ont été soulevées fréquemment lors du processus de mobilisation :

- le manque de places en garderie;
- le manque de souplesse pour soutenir les études postsecondaires;
- l'incapacité de soutenir les jeunes au moyen d'interventions précoces;
- la nécessité pour de nombreux clients de mettre à jour leurs compétences essentielles avant de commencer leur formation;
- les nombreux obstacles auxquels font face les organismes de prestation de services associés à la SFCEA dans les régions éloignées, notamment :
 - les coûts élevés liés à l'éloignement;
 - l'absence des infrastructures nécessaires pour soutenir le développement économique;
 - le manque de possibilités de formation;
 - le manque de possibilités d'emploi (dans certaines régions).⁷

Le Ministère a tenu compte des préoccupations soulevées pendant le processus de mobilisation de 2016-2017 dans le cadre de l'élaboration conjointe et de la mise en œuvre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, qui sera lancé en avril 2019 et dont la description plus détaillée figure ci-après.

Nouvelles pratiques exemplaires

Le Ministère est conscient de l'incidence du passé colonial du Canada sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Il s'engage à tisser de meilleures relations avec les peuples autochtones, fondées sur les principes de la réconciliation.

⁶ Gouvernement du Canada (2014). Défaire les liens entre la pauvreté et la violence faite aux femmes – Stratégies et Initiatives. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/ressources-prevention/femmes/violence-faite-femmes-guide-ressources/strategies-initiatives.html>

⁷ Emploi et Développement social Canada (2016). Mobilisation sur l'avenir des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/strategie-formation-competences-emploi-autochtones/consultation-formation-competences-emploi/rapport-programmes-marche-travail-autochtones.html>

Pour éliminer les obstacles systémiques auxquels font face les Autochtones, EDSC revoit les processus de conception, d'élaboration et de prestation de ses programmes et services. Le Ministère a adopté de nouvelles pratiques exemplaires pour élaborer des programmes reflétant les contextes, cultures et aspirations propres aux Autochtones et mettant davantage l'accent sur les résultats des clients.

1. Activités d'élaboration conjointe et de mobilisation

Pour EDSC, il est très important de collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis et d'intégrer leurs points de vue lors d'activités de conception, d'élaboration et de mise en œuvre de programmes destinés à leurs collectivités. Cette approche devrait permettre l'offre de programmes et services qui correspondent davantage aux besoins des collectivités visées.

Par exemple, des options stratégiques pour le nouveau **Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones**, lequel remplacera la [Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones](#), ont été élaborées conjointement⁸. Le Programme a pour objet de favoriser la réduction des écarts entre Autochtones et non-Autochtones pour ce qui est de l'emploi, des compétences et du revenu en misant sur le renforcement des compétences professionnelles et la formation, le tout en vue de permettre aux Autochtones de décrocher des emplois de meilleure qualité que ce qu'offrent les emplois obtenus rapidement. En 2018-2019, le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les partenaires autochtones dans l'élaboration des instructions de mise en œuvre de ce programme, qui comporte quatre stratégies distinctes liées au marché du travail (Premières Nations, Inuits, Métis et autochtones en milieu urbain ou non affiliés) et dont le lancement complet est prévu pour 2019. Cette démarche d'élaboration conjointe est une première étape vers le transfert de responsabilités en matière de développement du marché du travail autochtone aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis.

Pour tenir compte des préoccupations soulevées lors du [processus de mobilisation de 2016](#) des partenaires autochtones, le nouveau programme accorde une grande importance aux résultats des clients et à la progression le long du continuum de développement des compétences pour combler les lacunes au niveau des revenus, de l'emploi et des compétences entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones⁹. L'Association des femmes autochtones du Canada et les divisions s'adressant aux jeunes et aux femmes d'autres organismes autochtones nationaux, notamment l'association Pauktuutit Inuit Women of Canada, ont été mobilisées pour veiller à ce que le nouveau programme réponde aux besoins particuliers des femmes des Premières Nations, des Inuites et des Métisses, et à ce qu'il les aide à acquérir de meilleures compétences et à trouver des emplois qui favoriseront leur réussite professionnelle à long terme.

L'Assemblée des Premières Nations (APN), Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM) et le gouvernement du Canada coopèrent dans le but d'améliorer la situation en ce qui a trait à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones. Le 17 septembre 2018, des dirigeants et des ministres ont publié un cadre élaboré conjointement,

⁸ Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/autochtones/sfcea.html>

⁹ Emploi et Développement social Canada (2016). Mobilisation sur l'avenir des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/strategie-formation-competences-emploi-autochtones/consultation-formation-competences-emploi/rapport-programmes-marche-travail-autochtones.html>

soit le [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](#)¹⁰. Le Cadre servira de guide pour les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants destinés aux enfants et aux familles autochtones, le but étant d'offrir à ces enfants le meilleur départ possible dans la vie. Le Cadre établit une vision commune, des principes et une voie à suivre en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones : il s'agit de voir à ce que tous les enfants autochtones aient l'occasion de bénéficier de programmes d'apprentissage et de garde de qualité qui sont ancrés dans leur culture. Il reflète les cultures, aspirations et besoins uniques des enfants inuits, métis et des Premières Nations dans l'ensemble du Canada. De même, le Cadre tient compte des recommandations et des points de vue formulés par les organisations autochtones nationales; il se fonde sur les conseils prodigués par les nombreux peuples et les nombreuses organisations autochtones qui ont participé à la vaste démarche de mobilisation en 2017.

À l'appui du Cadre, le gouvernement du Canada s'engage à investir 1,7 milliard de dollars sur 10 ans en vue de renforcer les programmes et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants offerts aux enfants et aux familles autochtones à compter de 2018-2019. Cet investissement s'inscrit dans l'engagement de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans pris par le gouvernement pour créer un plus grand nombre de places abordables et de qualité dans les garderies partout au pays.

Le Cadre vise à renforcer les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'intention des enfants et des familles autochtones et témoigne d'une volonté de collaborer de façon continue pour guider la mise en œuvre de ces programmes et services en 2018-2019 et au cours des exercices suivants.

La [mobilisation des partenaires autochtones](#) reste fondamentale pour la [Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance](#), soit un programme communautaire qui vise la prévention et la réduction de l'itinérance par l'offre directe de soutien et de financement à 61 collectivités désignées et à des organismes qui luttent contre l'itinérance autochtone partout au Canada¹¹. Cette stratégie offre un soutien financier direct aux collectivités urbaines du Canada afin de les aider à combler les besoins locaux en matière de lutte contre l'itinérance. La Stratégie comporte six volets de financement. Trois d'entre eux sont offerts à l'échelle régionale : Collectivités désignées, Itinérance chez les Autochtones et Itinérance dans les collectivités rurales et éloignées. Les trois autres sont offerts à l'échelle nationale : Solutions novatrices à l'itinérance, Système national d'information sur l'itinérance et Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri. Lancée le 1^{er} avril 2007, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance prend appui sur l'ancienne Initiative nationale pour les sans-abri, qui avait été introduite en 1999. En 2017, diverses activités ont servi à mobiliser les Canadiens dans le cadre du processus de refonte de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Le ministre de la Famille, des Enfants et

¹⁰ Emploi et Développement social Canada. Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones/2018-cadre.html>

¹¹ Emploi et Développement social Canada. Mobilisation sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance : Rapport sur ce que nous avons entendu 2018. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/publications-bulletins/ce-que-nous-avons-entendu-prevenir-itinerance.html>; Emploi et Développement social Canada. Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri.html>

du Développement social s'est engagé à mettre en place un programme fédéral élargi et remanié pour les sans-abri le 1^{er} avril 2019¹².

De même, la nouvelle [Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) a profité grandement du [dialogue avec les peuples et les organisations autochtones](#)¹³. La Stratégie, la toute première du genre au Canada, définit pour la première fois une mesure officielle de la pauvreté, établit des cibles et des échéanciers clairs pour réduire le nombre de Canadiens vivant dans la pauvreté, et présente trois catégories d'indicateurs complémentaires en vue de reconnaître que la pauvreté ne se résume pas à une question d'argent. Elle est structurée selon trois piliers : aider les gens à vivre dans la dignité; offrir des occasions et promouvoir l'inclusion; améliorer la sécurité et la résilience des gens. Éclairée par les activités de mobilisation des Autochtones, la stratégie intègre [un chapitre portant sur les considérations autochtones](#)¹⁴ élaboré en collaboration avec l'APN, l'ITK et le RNM. Dans le cadre de la Stratégie, le gouvernement collaborera avec les organisations autochtones nationales et d'autres intervenants dans le but de définir et d'élaborer conjointement des indicateurs de pauvreté et de bien-être, y compris des mesures non fondées sur le revenu, qui reflètent les multiples dimensions de ces phénomènes tels qu'ils sont vécus par les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Les activités de mobilisation, ayant étayé ces initiatives, comprenaient des tables rondes avec des représentants autochtones et des discussions au niveau communautaire menées par des fonctionnaires gouvernementaux de même que des partenaires inuits, métis et issus des Premières Nations.

Avant le lancement de l'initiative [Service jeunesse Canada](#)¹⁵, soit une nouvelle initiative nationale de service jeunesse qui encourage les jeunes et finance des projets jeunesse permettant de leur inculquer des valeurs positives, EDSC a mobilisé sept organismes autochtones, y compris les jeunes conseillers autochtones de la ministre Bennett, Inuit Tapiriit Kanatami, le Congrès des peuples autochtones, l'Association nationale des centres d'amitié, l'Association des femmes autochtones du Canada, l'Assemblée des Premières Nations et le Ralliement national des Métis.

Voici les éléments qui composent l'initiative Service jeunesse Canada :

- des possibilités de microfinancement destinées aux jeunes – individuellement ou en équipe – pour leur permettre de mettre de l'avant leurs propres idées de service et de les transformer en réalité;
- des fonds offerts aux organisations qui souhaitent mettre en place des activités de service communautaire;
- des programmes immersifs de service jeunesse offerts par dix organisations nationales;
- un service de jumelage qui permet aux jeunes de prendre connaissance des possibilités de bénévolat au Canada qui correspondent à leurs intérêts et à leurs disponibilités.

¹² Emploi et Développement social Canada. Mobilisation sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance : Rapport sur ce que nous avons entendu 2018. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/publications-bulletins/ce-que-nous-avons-entendu-prevenir-itinerance.html>

¹³ Emploi et Développement social Canada. Une chance pour tous : La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/reduction-pauvrete.html>; Emploi et Développement social Canada. Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté – Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/reduction-pauvrete-ce-nous-avons-entendu.html>

¹⁴ Emploi et Développement social Canada. Une chance pour tous : La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, chapitre 7 : Collaborer avec les peuples autochtones. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html#h2.11>

¹⁵ Service jeunesse Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/service-jeunesse-canada.html>

Les projets des organismes autochtones seront priorisés. De plus, au moins 25 % des projets financés porteront sur la réconciliation avec les peuples autochtones. L'initiative sera pleinement mise en œuvre en 2019.

2. Soutien à l'innovation et accroissement de la flexibilité

EDSC adopte des approches novatrices pour concevoir et offrir de façon culturellement significative des programmes et services de développement des compétences et de formation professionnelle. L'objectif étant d'éliminer plusieurs des obstacles à l'emploi et à l'accès au soutien social pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, y compris les femmes et les jeunes.

Par exemple, dans le cadre du [Fonds pour les compétences et les partenariats](#), le dernier appel à propositions comprenait un volet Innovation et accordait la priorité aux projets visant les femmes et les jeunes¹⁶. Ce programme encourage les intervenants, notamment les établissements de formation, les organismes communautaires, les entreprises locales et l'industrie, à collaborer avec des organismes autochtones pour appuyer le développement des compétences, la formation professionnelle et le soutien en matière d'emploi au profit des Autochtones. Aux termes de l'appel à propositions de 2016, voici des exemples de projets réussis ayant permis de mettre à l'essai des mesures novatrices pour soutenir le bien-être des familles et des femmes autochtones :

- [Inuit Qanuinnirmut Ikajuqtiit : Innovation et formation dans les services sociaux et services de santé \(Ontario et Nunavut\)](#) : Ce projet permettra d'élaborer un programme novateur et culturellement significatif et d'offrir de la formation dans le domaine des services de santé et des services sociaux au profit des Inuits vivant à Ottawa (Ontario) et à Iqaluit (Nunavut). Le programme de formation sera accrédité par le Conseil autochtone d'agrément professionnel du Canada et visera à équiper les Inuits d'Ottawa et d'Iqaluit pour travailler comme personnel de première ligne ou de gestion.
- [Programme de formation pratique en sciences infirmières \(Territoires du Nord-Ouest\)](#) : Ce projet permettra la mise à l'essai de solutions novatrices et coordonnées pour aider les femmes autochtones à relever un vaste éventail de défis socioéconomiques (par ex., l'itinérance, la dépendance, le problème du faible niveau de scolarité, etc.) tout en améliorant leur employabilité. Les participants acquerront des compétences et suivront de la formation, ce qui leur permettra de finir le programme de formation pratique en sciences infirmières.

Les organismes autochtones ont été vivement encouragés à soumettre des propositions lors de l'[appel d'énoncés de projets de juin 2018](#) pour trouver de nouvelles façons novatrices d'améliorer la prestation des services **d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**¹⁷.

Les technologies nouvelles et émergentes ont des répercussions sur tous les aspects de la vie des Canadiens, y compris le milieu de travail. Il est nécessaire de mieux comprendre en quoi ces nouvelles technologies influenceront sur les types de compétences dont la main-d'œuvre aura

¹⁶ Emploi et Développement social Canada. Fonds pour les compétences et les partenariats. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/fonds-competences-partenariats.html>

¹⁷ Emploi et Développement social Canada (2018). Le gouvernement du Canada soutient les pratiques novatrices en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants [communiqué de presse]. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/06/le-gouvernement-du-canada-soutient-les-pratiques-novatrices-en-matiere-dapprentissage-et-de-garde-des-jeunes-enfants.html>

besoin pour demeurer résiliente sur le marché du travail, à court et à plus long terme. **Compétences futures** aidera les Canadiens, y compris les femmes et les jeunes autochtones, à trouver un emploi, à le garder et à mieux savoir s'adapter dans un monde en constante évolution¹⁸. Dans le cadre de Compétences futures, EDSC s'emploiera, en collaboration avec les provinces et territoires, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organismes sans but lucratif :

- à déterminer les compétences recherchées et demandées par les employeurs canadiens;
- à explorer de nouvelles approches novatrices de développement des compétences;
- à transmettre des renseignements et des résultats d'analyses afin d'orienter la prise de décisions relatives aux investissements et à la mise en place de programmes.

Compétences futures comprend le Conseil des Compétences futures, qui donnera des conseils sur les compétences émergentes et les tendances en matière de main-d'œuvre, et le Centre des Compétences futures, qui élaborera et mettra à l'essai de nouvelles approches en matière d'évaluation et de perfectionnement des compétences, tout en vérifiant rigoureusement leur efficacité, et ce, en mettant un accent prononcé sur l'inclusion des groupes sous-représentés et désavantagés.

Pour respecter l'autonomie des gouvernements autochtones et les appuyer dans leur parcours vers l'autodétermination, le Ministère collabore avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour **verser directement du financement destiné à la mise en place de programmes à certaines collectivités autochtones ayant l'autonomie gouvernementale**¹⁹ et ainsi les habiliter à contrôler l'utilisation des fonds afin de mieux répondre à leurs besoins. EDSC a déjà lancé l'examen des options liées au Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones.

3. Amélioration de l'accès et instauration de la confiance

Quand les fournisseurs de soins disposent d'un programme de garde d'enfants fiable, ils sont mieux placés pour accéder à des programmes de développement des compétences et de formation professionnelle. Depuis 1995, EDSC administre des fonds dans le cadre de l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits (ISGPNI), laquelle a pour objet de voir à ce que les membres des Premières Nations dans les réserves et les Inuits puissent bénéficier de services de garde de qualité, abordables et significatifs au point de vue culturel. Par l'intermédiaire des ententes établies au titre de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, on octroie dans le cadre de l'ISGPNI des fonds complémentaires aux communautés des Premières Nations et des Inuits pour leur permettre de concevoir et de mettre sur pied des programmes de garde d'enfants qui correspondent aux besoins locaux. À titre d'illustration, l'ISGPNI a servi à financer des rénovations immobilières, des séances de formation à l'intention du personnel responsable de la garde d'enfants de même que l'approvisionnement en livres et en jouets de certains services de garde autochtones. L'ISGPNI est financée à hauteur de 55 millions de dollars l'an et appuie l'offre de plus de 8 500 places en garderie dans 420 collectivités des Premières Nations et des

¹⁸ Emploi et développement social Canada. Compétences futures. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/competences-futures.html>

¹⁹ Affaires autochtones et du Nord Canada. Approche financière du Canada pour les arrangements financiers avec les gouvernements autonomes. <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1428002512964/1428002538239>

Inuits de partout au Canada. Des 84 signataires d'ententes du réseau de la SFCEA, 63 ont été financés par l'ISGPNI pour offrir des services de garde.

L'ISGPNI s'ajoute à d'autres programmes de développement de la petite enfance offerts par l'entremise de l'Agence de la santé publique du Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, dont le programme autochtone Bon départ et les services de garde destinés aux personnes qui reçoivent un soutien du revenu. Dans l'optique du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, le premier cadre en son genre élaboré conjointement, de nouveaux investissements pouvant atteindre 1,7 milliard de dollars sur 10 ans, en plus du financement déjà versé au moyen de l'ISGPNI et d'autres programmes fédéraux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, viendront renforcer les services d'apprentissage et de garde offerts aux enfants et aux familles autochtones.

Pour faciliter l'accès aux services et instaurer la confiance, Service Canada offre des [services mobiles réguliers et occasionnels](#) dans les collectivités autochtones rurales et urbaines pour informer les clients sur les programmes et services auxquels ils pourront recourir et les aider à en faire la demande²⁰. Les agents de Service Canada qui assurent la prestation des services mobiles réguliers et occasionnels répondent aux questions des clients et les aident à s'orienter dans les sites Web et les formulaires en ligne du gouvernement du Canada, de manière à ce qu'ils puissent mieux comprendre les services et les prestations dont ils peuvent bénéficier et y avoir accès plus facilement. De plus, [l'initiative de transformation des services d'ESDC](#)²¹, par l'intermédiaire de laquelle on entend changer la façon de faire du Ministère afin de mieux servir les clients, tiendra compte des perspectives des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ce plan de modernisation pluriannuel, qui touche l'ensemble du Ministère, vise à rendre les services plus adaptés aux besoins courants et naissants des clients, et ce, grâce à diverses innovations comme le regroupement des services et l'accès à ceux-ci au moyen de plusieurs options en ligne.

Par ailleurs, EDSC fera appel aux organismes autochtones qui œuvrent auprès des femmes, notamment Pauktuutit et les Femmes Michif Otipemisiwak, pour mieux comprendre les obstacles qui empêchent le recours aux programmes et prestations.

²⁰ Emploi et Développement social Canada – Service Canada, Services mobiles réguliers et occasionnels. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada/charter/mobiles-reguliers-occasionnels.html>

²¹ Emploi et Développement social Canada. « Notre vision l'excellence en matière de service, » *Plan ministériel de 2018-2019*, pp. 10-15. https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/departmental-plan/2018-19_DeptPlan-FR.pdf

4. Indicateurs de réussite culturellement significatifs

Comme les programmes d'EDSC font l'objet de renouvellement et de modernisation, le Ministère souhaite collaborer avec les collectivités autochtones pour élaborer des indicateurs de réussite culturellement significatifs pour les programmes visant ces collectivités. Les processus adoptés pour mieux comprendre la situation et élaborer les indicateurs concernant la pauvreté et le bien-être socioéconomique du point de vue des Autochtones, y compris les mesures non liées au revenu, respecteront l'autonomie des gouvernements autochtones, tout en jetant les bases pour que le gouvernement du Canada puisse appuyer plus respectueusement l'atteinte à long terme de meilleures perspectives socioéconomiques pour les Autochtones.

Par exemple, dans le cadre de l'élaboration conjointe du processus de mise en œuvre du **Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones**, EDSC collabore avec des partenaires autochtones dans l'élaboration d'indicateurs de rendement qui représentent davantage la progression des clients tout au long du continuum de développement des compétences (p. ex. aptitudes de vie, compétences essentielles, obtention d'un diplôme d'études secondaires, programmes de métiers ou d'apprentissage, études postsecondaires).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la [première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#)²², EDSC a l'intention de poursuivre sa collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans le but de définir et d'élaborer conjointement des indicateurs qui reflètent les multiples dimensions des phénomènes de la pauvreté et du bien-être tels qu'ils sont vécus par les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Cela donne suite à ce qui a été entendu à l'occasion du processus de mobilisation concernant la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté²³. Par exemple, les femmes autochtones ont affirmé que la pauvreté ne concerne pas seulement le manque de revenu, mais aussi la déconnexion sociale. Selon elles, les activités culturelles favorisent le bien-être socioéconomique en permettant de renforcer la confiance en soi et de construire son identité.

²² Emploi et Développement social Canada. Une chance pour tous : La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/reduction-pauvrete.html>

²³ Emploi et Développement social Canada. Une chance pour tous : La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, chapitre 7 : Collaborer avec les peuples autochtones. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html#h2.11>

Appui aux familles touchées

En 2012, la [Loi visant à aider les familles dans le besoin](#) (projet de loi C-44) a reçu la sanction royale et a modifié le *Code canadien du travail* pour permettre d'accorder des congés sans solde et de protéger les emplois des parents dont l'enfant est décédé ou a disparu par suite d'une infraction présumée au *Code criminel*²⁴. Ces modifications permettent de protéger les emplois des employés relevant de la compétence fédérale s'ils devaient malheureusement prendre congé en raison du décès ou de la disparition de leur enfant.

Concernant les emplois des fonctionnaires relevant du contrôle provincial ou territorial, la protection accordée aux termes du *Code canadien du travail* varie.

Subvention fédérale de soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus (de 2013 à ce jour)

Le [Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus](#) a été lancé en janvier 2013 pour appuyer les parents qui perdent leur revenu parce qu'ils s'absentent du travail à cause du décès ou de la disparition d'un enfant (annexe A). Aux termes de la subvention, les parents ou tuteurs légaux admissibles recevaient 350 \$ par semaine, avant impôt, toutes les deux semaines, pendant les 52 semaines suivant immédiatement l'incident.

En réponse aux recommandations issues d'un rapport du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels publié en 2017²⁵ et en vue de sa propre évaluation de la subvention²⁶, le Ministère a apporté plusieurs modifications, notamment en assouplissant la subvention et en la rendant plus accessible, pour aider davantage de familles. Ces améliorations ont été annoncées en mai 2018 lors de la relance de la subvention, sous le nom [Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes](#)²⁷. Voici les principales mesures prises :

- changer la limite d'âge de la personne concernée pour la faire passer de moins de 18 ans à moins de 25 ans;
- augmenter le versement hebdomadaire pour le faire passer de 350 \$ à 450 \$;
- doubler la période d'admissibilité pour la faire passer de 52 à 104 semaines;
- permettre aux bénéficiaires de travailler (jusqu'à 20 heures ou la moitié des heures d'une semaine normale de travail);
- éliminer l'exigence selon laquelle les parents dont l'enfant était âgé de moins de 14 ans devaient attester que ce dernier n'avait pas participé volontairement à l'infraction.

²⁴ *Loi visant à aider les familles dans le besoin* – Loi modifiant le *Code canadien du travail* et la *Loi sur l'assurance-emploi* et modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* en conséquence. <https://openparliament.ca/bills/41-1/C-44/> (en anglais seulement)

²⁵ Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Soutien du revenu fédéral pour les parents d'enfants assassinés ou disparus : Un examen systématique. <http://www.victimessdabord.gc.ca/res/pub/srfg-fisp/index.html>

²⁶ Emploi et Développement social Canada. Évaluation du Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/subvention-parents-enfants-assassines-disparus.html>

²⁷ Emploi et Développement social Canada. Lancement de la nouvelle Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes [communiqué de presse]. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/05/ameliorer-laide-aux-parents-de-jeunes-victimes-de-crimes.html> (25 mai 2018).

L'Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes²⁸ a été mise en place le 30 septembre 2018. Le gouvernement a également l'intention de modifier le *Code canadien du travail* de sorte que les employés du secteur privé sous réglementation fédérale bénéficient du financement et du congé connexe.

ANNEXE A

Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus

²⁸ Emploi et Développement social Canada, Lancement de la nouvelle Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/09/lancement-de-la-nouvelle-allocation-canadienne-aux-parents-de-jeunes-victimes-de-crimes.html> (28 septembre 2018).

Federal Income Support for Parents of Murdered or Missing Children

The death or disappearance of a child can leave parents grief stricken and unable to work. Federal income support is available for parents coping with the death or disappearance of a child as a result of a probable criminal offence, and suffering a related loss of income from taking time from work to cope with this tragedy.

The original signed PMMC Incident Report Form and PMMC Employment Form(s) must be sent to:

PMMC Processing Centre
Service Canada
PO Box 8232, STN T
Ottawa, ON K1G 3H7

GRANT AMOUNT AND DURATION

If you are eligible for the income support grant, you will receive \$350 per week, before tax, every two weeks. The grant is considered taxable income. Income tax will be deducted from your grant amount and you will receive a statement of income slip for income tax purposes at the end of the year. You may receive up to 35 weeks of income support during the 62-week period immediately following the incident.

ELIGIBILITY

To be eligible to receive the Federal Income Support for Parents of Murdered or Missing Children (PMMC), you must meet applicant and incident criteria.

APPLICANT ELIGIBILITY CRITERIA

You must:

- be legally responsible for the child or children involved in the incident;
- have recent labour force attachment, having earned at least \$6,600 in the previous calendar year or in the 62 weeks prior to the incident;
- be on leave from all employment as a result of the incident, or if already on leave from employment at the time of the incident, be unable to return to work;
- have a valid Social Insurance Number;
- not have been charged with committing a probable *Criminal Code* offence that led to the death or disappearance of the child; and
- not be receiving any type of Employment Insurance benefits or Québec Parental Insurance Plan benefits.

INCIDENT ELIGIBILITY CRITERIA

- The child must be deceased or missing as a result of a probable *Criminal Code* offence.
- The child must have been under 18 at the time of the incident.
- The incident must have occurred in Canada on or after January 1, 2013.
- In the case of a missing child, the child must have been missing for over one week.
- In the case of a deceased child, it is not probable that the child was a willing party to the crime that led to his or her death.

APPLYING

You can apply online or by mail, using the PMMC Application Form at canada.ca/parents-murdered-missing-children.

The PMMC Incident Report Form must be completed and stamped by the law enforcement agency where the incident was reported.

The PMMC Employment Form must be completed and signed by each of your current and recent employers (from the 62 weeks before the incident occurred). If you are self-employed or are reporting both self-employed and employment earnings, you must also submit your Canada Revenue Agency notice of assessment from the previous income tax year.

For more information or to apply, visit canada.ca/parents-murdered-missing-children or call 1 800 O-Canada

You can download this publication by going on the publications.gc.ca. This document is available on demand in multiple formats (large print, braille, audio CD, e-book CD, or DVD), by contacting 1 800 O-Canada (1-800-923-8282). If you use a teleprinter (TTY), call 1-800-923-8195. © Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2013. Cat. No. 92-462/2013-01P - 0288 (2013) - 850-0646/0 - 0282 cat. no. 1-80-01-11-17C

Service
Canada

Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus

Le décès ou la disparition d'un enfant peut vous plonger dans le deuil et vous rendre incapable de travailler. Un soutien fédéral du revenu est à la disposition des parents qui font face au décès ou à la disparition de leur enfant suite à une probable infraction criminelle, et qui ont subi une perte du revenu parce qu'ils se sont absentés de leur travail afin de surmonter les difficultés liées à cette tragédie.

Les versions originales signées du formulaire de rapport d'incident PEAD et du formulaire relatif à l'emploi PEAD doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Centre de traitement PEAD
Service Canada
C.P. 8232, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 3H7

MONTANT ET DURÉE DE LA SUBVENTION

Si vous êtes admissible à la subvention de soutien du revenu, vous recevrez 350 \$ par semaine, avant impôt, toutes les deux semaines. La subvention est considérée comme un revenu imposable. De l'impôt sur le revenu sera prélevé de votre subvention et vous recevrez un feuillet d'impôt sur le revenu à des fins de déclaration à la fin de l'année. Vous pouvez recevoir jusqu'à 35 semaines de soutien du revenu pendant les 52 semaines suivant immédiatement l'incident.

ADMISSIBILITÉ

Pour pouvoir recevoir la subvention de soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus (PEAD), vous devez répondre aux critères d'admissibilité du demandeur et de l'incident.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU DEMANDEUR

Vous devez :

- être la personne légalement responsable de l'enfant ou des enfants impliqué(s) dans l'incident;
- avoir des liens récents avec le marché du travail et démontrer que vous avez gagné au moins 6 500 \$ dans l'année civile précédente ou dans les 52 semaines précédant l'incident;
- être en arrêt de travail à la suite de l'incident ou si vous étiez déjà en arrêt de travail au moment de l'incident, ne pas être en mesure de retourner au travail;
- avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) valide;
- n'avoir joué aucun rôle quant à l'infraction du Code criminel qui a entraîné le décès ou la disparition de l'enfant;
- ne pas recevoir de prestations d'assurance-emploi ou de prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE L'INCIDENT

- L'enfant doit être décédé ou disparu à la suite d'une infraction probable au Code criminel.
- L'enfant devait être âgé de moins de 18 ans au moment de l'incident.
- L'incident doit avoir eu lieu au Canada le ou après le 1^{er} janvier 2013.
- Dans le cas d'un enfant porté disparu : l'enfant doit être porté disparu depuis plus d'une semaine.
- Dans le cas d'un enfant décédé, il doit être improbable que l'enfant ait été une partie consentante à l'infraction qui a mené à son décès.

PRÉSENTER UNE DEMANDE

Vous pouvez présenter une demande en ligne ou par courrier, en utilisant le formulaire de demande de soutien pour les PEAD accessible sur la page canada.ca/parents-enfants-assassines-disparus.

Le formulaire de rapport d'incident PEAD doit être rempli et estampillé par l'organisme d'application de la loi à qui l'incident a été signalé.

Le formulaire relatif à l'emploi PEAD doit être rempli et signé par chacun des employeurs pour lesquels vous travaillez actuellement ou avez travaillé (au cours des 52 semaines précédant l'incident). Si vous êtes un travailleur autonome ou avez déclaré à la fois un revenu de travail autonome et un revenu d'emploi, vous devez également présenter votre avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada de l'année d'imposition précédente.

Pour plus de renseignements, ou pour faire une demande, consultez canada.ca/parents-enfants-assassines-disparus ou appelez au 1 800 O-Canada

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à : canada.ca/parents-enfants-assassines-disparus. Ce document est offert en médias alternatifs (grotesques, braille, audio sur CD, fichiers de texte sur BC ou DAISY) en composant le 1-800-921-0273. Les personnes qui utilisent un téléphone 877 doivent composer le 1-800-921-0273. © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017. N° de cat. : 92-7420/71-702 - ISSN : 029-4-488-0340-4 - 0000 N° de cat. : 9-475-11-176

Service
Canada